

Nantes, le 16 juillet 2018

<u>Dossier suivi par</u>: Julie BELLEIL Julie.Belleil@univ-nantes.fr 02 72 640 441

Baptiste BRIOLET Baptiste.Briolet@univ-nantes.fr 02 40 99 84 90 Mesdames et Messieurs les directrices, directeurs des composantes de l'Université de Nantes

Objet : Prévention des conduites à risque et du bizutage lors des évènements d'accueil à la rentrée 2018

Mesdames, Messieurs,

Les associations de filière de vos composantes, vont peut-être organiser lors de cette rentrée des évènements d'accueil et d'intégrations à destination des étudiants primo-arrivants.

Cet accueil par les pairs est important et je vous encourage à développer les partenariats avec vos bureaux des étudiants ou corporations.

Pour que ces intégrations restent des bons souvenirs pour nos étudiants primo-arrivants, il est important que nous soyons tous vigilants face à l'organisation de ces événements pour éviter la consommation excessive d'alcool, les dérives de bizutage ou les drames comme les agressions, les blessures ou les décès. En tant que directeur de composante vous pouvez jouer un rôle dans cette prévention.

Il est possible de rappeler des consignes claires à destination des organisateurs, permettant d'éviter les dérapages. Même si ces intégrations n'ont pas lieu sur le campus, les incidents qui peuvent s'y dérouler peuvent nuire à la sérénité de votre composante ainsi qu'à son image.

J'ai adressé un courrier aux responsables des bureaux des étudiants et corporation pour les inviter à être vigilants et responsables dans l'organisation des évènements d'intégration. Je leur ai aussi rappelé les conditions d'ouverture de débit de boissons ainsi que le cadre juridique condamnant les actes de bizutage et l'interdiction d'organiser « d'open bar ». Vous trouverez une copie de ce courrier jointe à cet envoi. Si certaines associations de votre composante avaient été oubliées, je vous demande de bien vouloir le leur transmettre.

J'ai demandé aux responsables de ces associations de vous communiquer le programme des événements prévus (dates, contenu des activités, organisation du débit de boissons, plan de prévention, sécurisation...). Il est important que vous soyez informés de ces activités.

Tous les incidents portés à votre connaissance doivent faire l'objet d'un signalement auprès de la Directrice de la vie étudiante, dans le cadre de la procédure de gestion des crises étudiantes individuelles.

Si vous aviez des questions ou si vous éprouviez des difficultés, Julie Belleil, Directrice de la vie étudiante et Baptiste Briolet, Directeur des affaires juridiques, restent à votre entière disposition pour vous conseiller et vous accompagner.

Je vous remercie par avance de votre engagement et de votre vigilance et vous prie d'agréer, chers collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation

Le J^{et} Vice - Président
Olivier LABOUX

Mohamed BERNOUSSI

Copie:

Madame la Directrice Générale Adjointe des Services Monsieur le Directeur de Cabinet Adjoint Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux des Composantes Mesdames et Messieurs les référents FSDIE et vie associative